

Casablanca le 21/01/2017

## Rapport de la commission disciplinaire

Objet: comportement du nageur BATAHI

La commission disciplinaire s'est réunie le 21/01/2017 pour statuer au sujet de l'écrit adressé par le nageur Nouamane BATAHI au président de la commission technique Monsieur EL HAOUAT Youssef reçu par la FRMN le 27 décembre 2016.

La séance s'est déroulée au siège de la FRMN en présence des trois membres de la commission.

Après avoir écouté les explications de Monsieur EL HAOUAT Youssef, la commission a jugé:

- inadmissible le fait qu'un nageur adresse directement un message à un membre de la FRMN lui demandant des explications alors que toutes les doléances et réclamations des nageurs doivent parvenir à la FRMN par la voie de leur clubs.
- cet écrit représente une accusation sur des termes insolents à l'égard de Monsieur EL HAOUAT
- YOUSSEF qui comme le précise bien Monsieur BATAHI sur son message est bien «responsable ou chef de commission technique» .

S'agissant d'un comportement préjudiciable à l'image de la FRMN et à la natation nationale

Et,

Etant donné que ce nageur a adopté un comportement irresponsable lors d'une compétition nationale et pour lequel la FRMN a été indulgente, la commission a adopté à l'unanimité les décisions suivantes:

★priver ce nageur de toute compétition nationale et internationale pendant une durée de 6 mois à partir du 27/12/2016.

★Une lettre sera adressée par la FRMN à son club pour information.

Le Président

Rachidi Alaoui Aziz

Le Secrétaire

Iraqi Housseni Alabid

Membre

Chiguer Abdelhani